



---

## LPO Bourgogne–Franche–Comté

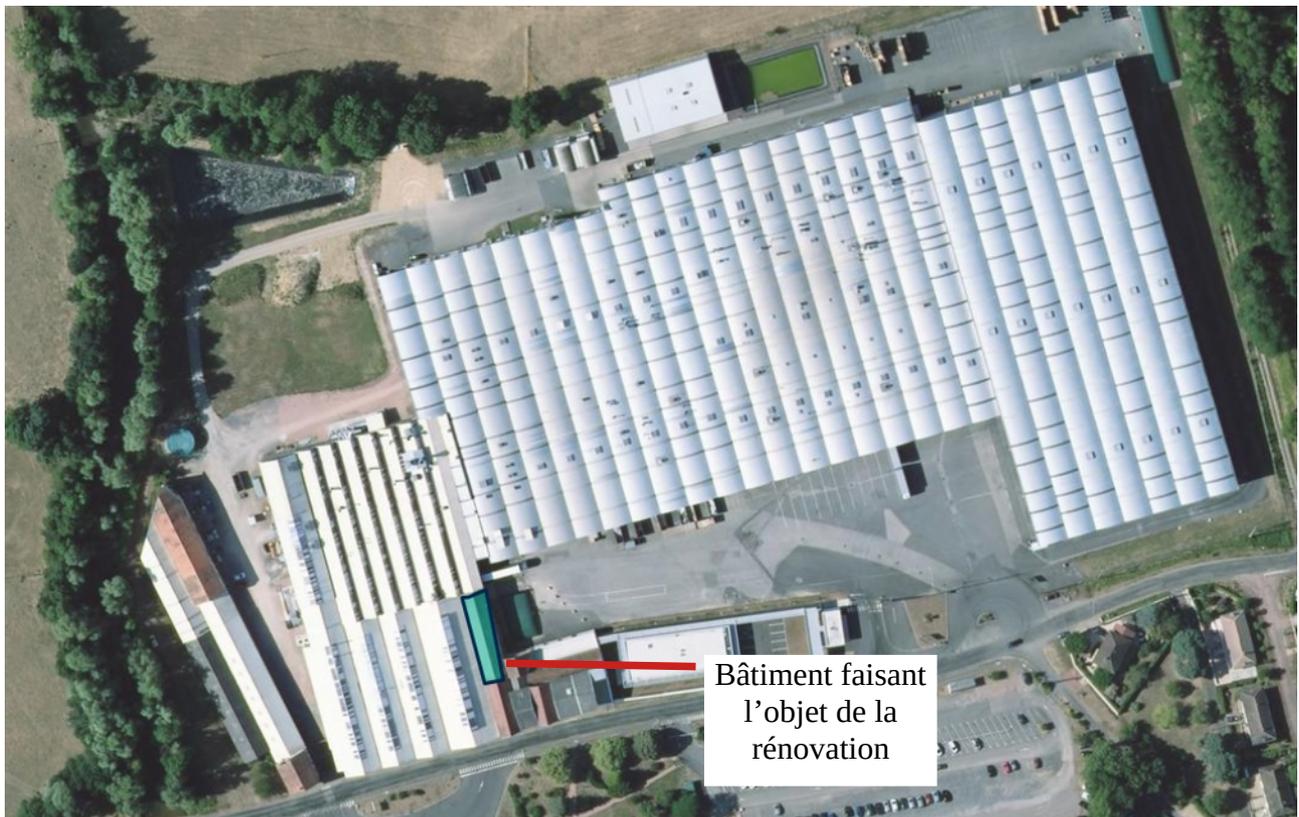
### Compte rendu de visite et notes techniques pour les mesures compensatoires choisies : Massilly France

---

Suite à une demande de conseil et d'expertise de la part de l'entreprise Massilly France relative au projet de remise en état des façades extérieures d'un bâtiment accueillant une colonie d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*), Pierre AGHETTI salarié de la LPO Bourgogne–Franche–Comté s'est rendu sur place le lundi 25 juillet 2022 afin d'évaluer la fréquentation et l'installation des Hirondelles dans les nids qui seront susceptibles d'être déplacés durant l'hiver 2022/2023.

L'objet de ce présent document portera sur :

- l'état des lieux des nids existant et des oiseaux observés sur le bâtiment,
- la mise en place d'une éventuelle mesure compensatoire,
- les détails techniques sur la mise en œuvre de la mesure compensatoire.



*Illustration 1: Entreprise Massilly France et localisation du bâtiment faisant l'objet d'une future rénovation*

## 1) État des lieux du nombre de nids présents



Illustration 2: Vue de la façade est du bâtiment abritant la colonie d'hirondelle de fenêtre

Les nids sont tous situés sur la façade est, sous l'avancée du toit du bâtiment et sont fixés sur les longueurs entre chaque fenêtre. Depuis l'installation de la colonie, qui était à l'origine présente sur un autre bâtiment de l'entreprise, le personnel est obligé de garder les stores des fenêtres fermés dans le but d'éviter les projections de fientes lorsque les hirondelles défèquent en abordant le nid en « ressource ».

Après observation et comptage du nombre de nids utilisés, nous pouvons dresser le bilan. Actuellement **33 nids sont occupés, 7 nids sont cassés** (intempéries, âge du nid, mauvaise fixation de la base...) et un nid est parasité par un couple de moineau domestique (*Passer domesticus*) ce qui porte le **nombre total de nids à 41**.

Nous pouvons pratiquement exclure la nidification d'autres espèces d'oiseaux sur le bâtiment. Cependant une bergeronnette grise (*Motacilla alba*) fut observée lors de notre passage sur le toit du bâtiment et quelques martinets noirs (*Apus apus*) volaient au-dessus de l'entreprise sans que cela ne prouve leur nidification sur le site.



*Illustration 3: Vue de certains nids occupés par les Hirondelles de fenêtre*

Parmi les 4 espèces d'hirondelles en France deux espèces sont liées au milieu bâtis et sont donc proche de l'homme : l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et l'hirondelle rustique (*hirundo rustica*).



*Illustration 4: Hirondelle de fenêtre*



*Illustration 5: Hirondelle rustique*

En France, les populations de **ces deux espèces ont chuté de 30 à 40 %** ces trente dernières années. La mortalité naturelle est fréquente chez ces oiseaux mais d'autres menaces bien plus importantes sont directement liées à l'homme (destruction des habitats, modification architecturale, pénurie en matériaux de construction...). Il s'avère donc nécessaire d'évaluer de la

manière la plus précise toute intervention qui pourrait porter préjudice à ces deux espèces d'hirondelle et d'y remédier en appliquant les solutions les mieux adaptées au site.

## 2) Localisation de la mesure compensatoire

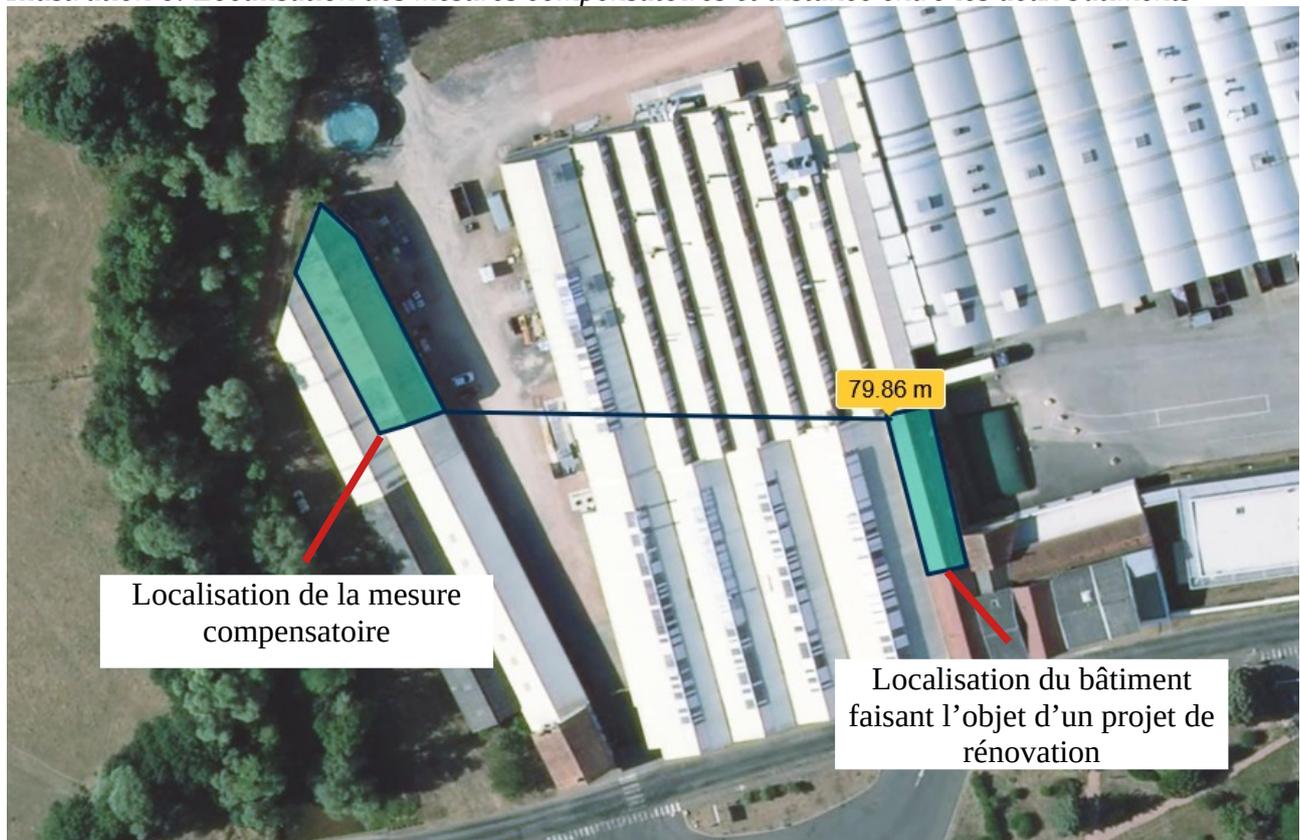
La rénovation extérieure du bâtiment implique dans tous les cas la destruction des nids. Or cette opération est interdite par la loi. Dans ce cas de nécessité, une demande de dérogation « espèces protégées » sera nécessaire et nécessitera la mise en place de mesures compensatoires obligatoires consistant ainsi à rétablir un site d'hébergement pour l'espèce.

Deux opérations sont envisageables. La première consistant à réaménager le bâtiment après rénovation et la seconde à déplacer la colonie sur un autre site favorable.

Après échange avec Mr Duplessy (salarié de l'entreprise et interlocuteur de la LPO), ce dernier souhaite profiter de la rénovation du bâtiment pour déplacer la colonie sur un autre site faisant office d'atelier et de stockage (les hirondelles l'utilisaient à l'époque avant de se déplacer sur le bâtiment qui est en projet de rénovation).

La mesure compensatoire consistera donc à déplacer la colonie en l'attirant avec des nids artificiels.

*Illustration 6: Localisation des mesures compensatoires et distance entre les deux bâtiments*



Dans le but de recréer les conditions propices à l'installation des hirondelles, il sera nécessaire d'équiper le nouveau bâtiment qui accueillera la colonie de nichoirs artificiels. Cette mesure

compensatoire devra prendre en compte le nombre total de nid utilisés présents lors de notre visite, multiplié par un coefficient. Soit  $33 \times 1,33 =$  **44 nids artificiels à installer**.

Le bâtiment qui accueillera les nichoirs est situé à 80 mètres de la colonie qui sera déplacée. Ce dernier qui accueillait l'ensemble de la colonie à l'époque est tout à fait adapté à la nidification de l'espèce. Les nids artificiels seront alors fixés à côté des nids existants afin de compléter la petite colonie déjà installée.

### **3) Détails techniques sur la mesure compensatoires**

#### **31) Bâtiment faisant office d'accueil pour la mesure compensatoire**

Le bâtiment qui accueillera les nids artificiels abrite deux nids utilisés et 5 nids cassés ainsi que de nombreuses traces d'anciens nids. La hauteur des futurs emplacements des nids est adéquate pour l'installation des hirondelles et l'orientation de ces dernier sera situé à l'est, point cardinal à privilégier pour que les nids puissent profiter de la chaleur du soleil levant, de l'ombre l'après-midi et d'une bonne protection des vents dominants venant d'ouest et du nord.



Localisation des traces d'anciens nids qui constituaient l'ancienne colonie d'hirondelle

*Illustration 7: Vue d'ensemble du bâtiments qui accueillera les nids artificiels*

Nous recommandons la pose de nids artificiels réalisés à base de béton de bois, ce matériau leur confère une bonne solidité et une résistance sur de nombreuses années.

Plusieurs fournisseurs proposent des nids artificiels. Nous recommandons fortement l'entreprise *Biosymbiose*. Leurs nids sont « sélectifs » et ils empêchent toute intrusion d'autres espèces comme le moineau domestique.

<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=1>

<https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/nichoirs-oiseaux/nids-hirondelles/nid-hirondelle-schwegler-n-13?p=1&c=201#prd-desc>

Nous préconisons que les nids artificiels soient fixés à une barre de raccords ou un coffre permettant ainsi la fixation de plusieurs nids ensemble.

Regrouper les nids permet de gagner du temps lors de la pose et augmente la probabilité d'installation des individus déplacés. Il sera donc préférable de fixer sous le faîtage les nids par petits groupe de 5. L'hirondelle étant une espèce grégaire, la promiscuité lui permet de se sentir en sécurité. Ainsi pour 44 nids, 9 barres de 5 nids chacune seront répartis sur le bâtiment.



*Illustration 8: localisation des emplacements des barres de nids artificiels*

Par ailleurs, dans le but de se prémunir de toutes nuisances éventuelles causées par les déjections des oiseaux sur la façade et pour éviter des problèmes de cohabitation, nous privilégions la pose de planchettes à un minimum de 50 cm sous les nids. À noter également que les dates de pose des nids artificiels seront au plus tard effectuées au **1<sup>er</sup> avril**. Les hirondelles revenant dès le

début du mois d'avril, il est nécessaire de leur offrir la possibilité de nicher dès leur retour de migration.

Enfin, pour attirer les hirondelles sur les nids artificiels nous préconisons la mise en place d'une repasse la première année. Cette méthode consiste à attirer les individus dès leur retour de migration en reproduisant le chant des mâles au plus proche des nids artificiels fraîchement installés. Cette méthode nécessite un protocole à appliquer de manière assidue. Aussi, la diffusion de la repasse se fera 7 jours/7 de 8h00 à 20h00 et à partir du 15 mars. Pour éviter tout dérangement et pour être sûr que la méthode ne soit pas néfaste à l'installation des hirondelles, il sera nécessaire d'arrêter la repasse dès l'installation des premiers couples dans les nichoirs (à la longue cette méthode peut faire fuir les couples).

Plusieurs systèmes peuvent être installés. Nous préconisons l'installation d'un panneau solaire dans un souci d'autonomie. <https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=25>

Pour aller plus loin, nous recommandons également l'ajout de nichoirs à martinet noir (*Apus apus*). Ces derniers ayant été observés en chasse au-dessus de l'entreprise, il est probable que quelques couples nicheurs soient installés dans le bâtiment (anfractuosités sous les tuiles, cavités murales...)

Ces nichoirs pourront être installés sous le faîtage du bâtiment faisant l'objet de la pose de nids artificiels à hirondelles sans problèmes de cohabitation.

Enfin, pour pallier à la destruction des nids d'hirondelles qui abritent des nichées de moineaux domestiques, nous préconisons l'ajout de 3 nichoirs à espèces dites « cavicoles ». Ces nichoirs de type « nichoirs à balcon » seront choisis avec un trou d'envol de 32 mm de diamètre, ils pourront être fixés sur la façade du bâtiment qui fait le prolongement de celui visé par les nids artificiels à



*Illustration 9: Localisation du bâtiment qui accueillera les nichoirs à balcon*

hirondelles. Idéalement les nichoirs seront distants les uns des autres de 30 mètres et seront installés au minimum à 2 mètres du sol.



*Illustration 10: Exemple d'installation de nichoirs pour le martinet noir*



*Illustration 12: Exemple de nids artificiels pour hirondelle de fenêtre*



*Illustration 11: Exemple d'installation d'un nichoir à balcon sur une façade*

### 32) Bâtiment faisant l'objet de rénovation et de la destruction de la colonie

Lors de la future rénovation du bâtiment il est convenu que la façade soit couverte d'un bardage en acier. Ce bardage acier possédant une surface lisse ne permettra pas aux hirondelles de revenir s'installer sur la façade, les boulettes de boues constituant les nids ne pouvant s'accrocher. Cependant les encadrements intérieurs des fenêtres ne seront pas recouverts du bardage, ils devront être équipés d'un système de protection afin que les oiseaux ne puissent pas s'installer de nouveau sur ce bâtiment.

Deux solutions sont envisageables :

- recouvrir le haut des encadrements intérieur d'une plaque en acier lisse
- nettoyer toutes les traces d'ancien nids qui pourraient inciter les hirondelles à reconstruire à ces emplacements.



*Illustration 13: emplacement des systèmes de protection*

## Conclusion

Le déplacement d'une colonie d'hirondelle de fenêtre est une opération très délicate. Les opérations effectuées à l'encontre de ces oiseaux en nette diminution depuis ces trente dernières années nécessitent toutes les précautions possibles pour éviter un abandon de la colonie sur le site.

Les mesures compensatoires ne fonctionnant pas toujours, il est donc impératif de suivre toutes les recommandations du présent document.

Enfin une évaluation de l'efficacité de la mesure compensatoire devra être mise en place. Un suivi annuel devra donc être effectué chaque année pour les 5 prochaines années à venir après installation des nids artificiels.

Pour toute information complémentaire veuillez vous référer aux documents en lien ci-dessous :

Fiche SOS de l'Hirondelle de fenêtre :

[http://sos.bourgognenature.fr/moxieFiles/sos\\_nature/sos\\_oiseaux/documents\\_a\\_telecharger/fiche\\_hfenetre\\_interactif.pdf](http://sos.bourgognenature.fr/moxieFiles/sos_nature/sos_oiseaux/documents_a_telecharger/fiche_hfenetre_interactif.pdf)

Plaquette EPOB :

[http://sos.bourgogne-nature.fr/moxieFiles/sos\\_nature/sos\\_oiseaux/documents\\_a\\_telecharger/brochure-hirondelles-martinets-bdef\\_1453395424.pdf](http://sos.bourgogne-nature.fr/moxieFiles/sos_nature/sos_oiseaux/documents_a_telecharger/brochure-hirondelles-martinets-bdef_1453395424.pdf)

Contact LPO Bourgogne-Franche-Comté :

Espace Mennétrier – Allée Célestin Freinet – 21240 Talant

03 80 56 27 02 / [bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

Salarié en charge du programme médiation faune en Saône-et-Loire :

Pierre AGHETTI

Chargé de vie associative et éducateur à l'environnement

[pierre.ghetti@lpo.fr](mailto:pierre.ghetti@lpo.fr)

03 85 44 77 78

6 rue Pierre Semard 71880 Chatenoy-le-Royal



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ